

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 21 février 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	11 Février 2022	14 Février 2022
23	15	21		

**Délibération n° 2022DE02-007 : Vote du budget primitif**

L'an deux mille vingt-deux, **le lundi 21 février** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière » le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison du village de la commune déléguée de Péré, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Berend KAMP.
Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU), Sébastien SANTOLINI (donne pouvoir à Martine LLEU), Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN), Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Cécile BONNIFAIT).
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 170 453.02	1 170 453.02
Section d'investissement	461 767.00	461 767.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 632 220.02</b>	<b>1 632 220.02</b>

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 170 453.02 €

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE</b>	<b>BP 2022</b>
013 – Atténuation de charges	26 600.00
70 – Produits des services	67 236.00
73 – Impôts et taxes	712 022.00
731 – Impositions directes	33 000.00
74 – Dotations et participations	254 578.00
75 – Autres produits de gestion courante	77 017.02
76 – Produits financiers	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00
042 – Opérations d'ordre	0.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 170 453.02</b>
002 – Report à nouveau	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 170 453.02</b>

<b>DÉPENSES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE</b>	<b>BP 2022</b>
011 – Charges à caractère général	356 510.00
012 – Charges de personnel	585 900.00
65 – Autres charges de gestion courante	133 843.02
66 – Charges financières	11 436.00
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00
042 – Opérations d'ordre	37 910.60
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 127 099.62</b>
023 – Virement à la section d'investissement	43 353.40
<b>TOTAL</b>	<b>1 170 453.02</b>

Dépenses et recettes d'investissement : 461 767.00 €

INVESTISSEMENT 2022	DEPENSES	RECETTES
Remboursement des emprunts	80 816.00	
Virement de la section de fonctionnement		43 353.40
FCTVA		74 000.00
Taxe Aménagement		10 000.00
040 – Opérations d'ordre		37 910.60
Hors opérations :		
Chapitre 13		9 942.00
Emprunt d'équilibre		266 861.00
Chapitre 20	10 000.00	
Chapitre 21	20 000.00	
Chapitre 23	30 000.00	
Opération 10 – Voirie	121 200.00	
Opération 11 – Bâtiments	15 100.00	
Opération 12 – Groupe scolaire	67 500.00	8 400.00
Opération 13 – Eclairage public	5 000.00	
Opération 14 – Mairie	20 000.00	11 300.00
Opération 15 – Réserve foncière	5 000.00	
Opération 22 – Multiservice	20 000.00	
Opération 24 – Patrimoine	1 675.00	
Opération 25 – Cimetière	6 296.00	
Opération 26 – Espaces verts	9 180.00	
Opération 27 – Ateliers Municipaux	50 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>461 767.00</b>	<b>461 767.00</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L1612-2 et L1612-8

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention (M. MALTERRE) et 20 voix pour :**

- **Approuve** le budget primitif 2022 arrêté comme ci-dessus :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220221 – 2022DE02-007 _____ -- <b>DE</b>
<b>Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 24 / 02 / 2022</b>

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 24 février 2022.

Le Maire,

Walter GARCIA.

